



DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 février 2024, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : JUTTEAU Françoise, MACHECOURT Valérie, BAILLY CAMPREDON Isabelle, LAURENT Stéphanie, BURDIN Jean, CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, BORDARIER Bernard, VALGALIER Régis, AARAB Lméké, VIGNE Alexandre, GRIEU Emmanuel, WELLER Marc, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, FOUGAIROLLE Michel, CUENOT Jean-Louis, CLAVEL Christian

Membres absents excusés : ANGELI Laurette, CAUMON Simone, AGRANIER Marie-José, DURAND Martine, ROSELET Chrystel, LAFOUX Jean, RICO Cédric, POVREAU Joël, BOURDIN Patrick, CRUVEILLER Fabien, ROUDIL Joël, ZUCCONI Jean-Pierre, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie

Membres absents : GIBERGUES Laetitia

Membres remplacés : LAURENT Stéphanie remplace CRUVEILLER Fabien, BAILLY CAMPREDON Isabelle remplace DURAND Martine

Procuration : Madame ANGELI Laurette donne procuration à monsieur COMPAN Pierre

Membres ayant participé au vote : 21

Date de convocation : 12/02/2024

Date d'affichage : 12/02/2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 22 février, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Digueudan à Sumène, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre.

Secrétaire de séance : monsieur VALGALIER Régis

Objet : composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le Président expose la nécessité de remplacer monsieur PASQUIER Sébastien qui était délégué titulaire du SYMTOMA et délégué titulaire de la Commission d'Appel d'Offres.

Le rôle de la commission d'appel d'offres est : l'ouverture des plis, la validation et l'examen des offres afin d'émettre un avis ou un choix. Il rappelle à cette occasion que tout membre de la CAO doit être élu (et non désigné) à la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin de liste. L'élection doit être conduite par bulletins secrets sauf accord unanime contraire (article L 2121-21 du CGCT).

Après consultation de l'assemblée en faveur unanime d'une élection sans bulletin secret, le Président recueille la candidature de monsieur VALGALIER Régis qui était délégué suppléant pour être délégué titulaire et la candidature de monsieur JEAN Lionel pour être délégué suppléant en remplacement de Monsieur VALGALIER Régis, et passe au vote.

Sont élus par 20 voix et une abstention, les délégués suivants :

Délégué titulaire : VALGALIER Régis

Délégué suppléant : JEAN Lionel

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 23/02/2024

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 27.12.24 et de la publication le 27.12.24

Le Président,
SYMPTOMA
Aigoual - Cévennes - Vidouze
30170 ST-HIPPOLYTE DU FORT
Tél. 04 66 77 98 30
COMPAN Pierre

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
05 MARS 2024
Bureau du Courrier



DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 février 2024, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : JUTTEAU Françoise, MACHECOURT Valérie, BAILLY CAMPREDON Isabelle, LAURENT Stéphanie, BURDIN Jean, CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, BORDARIER Bernard, VALGALIER Régis, AARAB Lméké, VIGNE Alexandre, GRIEU Emmanuel, WELLER Marc, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, FOUGAIROLLE Michel, CUENOT Jean-Louis, CLAVEL Christian

Membres absents excusés : ANGELI Laurette, CAUMON Simone, AGRANIER Marie-José, DURAND Martine, ROSELET Chrystel, LAFOUX Jean, RICO Cédric, POVREAU Joël, BOURDIN Patrick, CRUVEILLER Fabien, ROUDIL Joël, ZUCCONI Jean-Pierre, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie

Membres absents : GIBERGUES Laetitia

Membres remplacés : LAURENT Stéphanie monsieur CRUVEILLER Fabien, BAILLY CAMPREDON Isabelle remplace DURAND Martine

Procuration : ANGELI Laurette donne procuration à COMPAN Pierre

Membres ayant participé au vote : 21

Date de convocation : 12/02/2024

Date d'affichage : 12/02/2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 22 février, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Diguédan à Sumène, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre.

Secrétaire de séance : monsieur VALGALIER Régis

Objet : Composition de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Le Président expose la nécessité de remplacer Monsieur PASQUIER Sébastien qui était délégué titulaire du SYMTOMA et délégué titulaire de la Commission de Délégation de Service Public.

Le président rappelle que suite à la délibération du 7 octobre 2010 validant le principe de délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation d'un centre de tri sur le territoire, il a été constitué une commission spécifique conformément à la réglementation en vigueur. Afin de suivre l'évolution de ce dossier au cours de ce mandat, il convient de constituer à nouveau cette commission qui se compose de 11 membres : 6 titulaires dont le président et 5 suppléants, à élire parmi les seuls membres de l'assemblée délibérante.

Cette élection doit être conduite suivant les mêmes termes que l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

A savoir : tout membre de la commission doit être élu (et non désigné) à la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin de liste. L'élection doit être conduite par bulletins secrets sauf accord unanime contraire (article L 2121-21 du CGCT).

Après consultation de l'assemblée en faveur unanime d'une élection sans bulletin secret, le Président recueille la candidature de monsieur VALGALIER Régis qui était délégué suppléant pour être délégué titulaire et la candidature de monsieur JEAN Lionel pour être délégué suppléant en remplacement de Monsieur VALGALIER Régis, et passe au vote.

Sont élus par 20 voix et une abstention, les délégués suivants :

Délégué titulaire : VALGALIER Régis

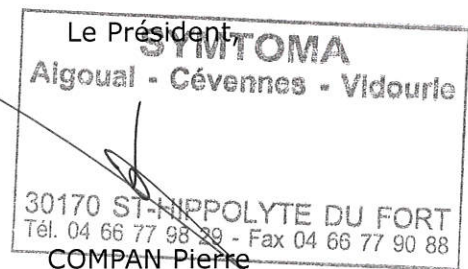
Délégué suppléant : JEAN Lionel

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 23/02/2024

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 27/02/2024... et de la publication le 27/02/2024.....





DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 22 février 2024, 19 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : JUTTEAU Françoise, MACHECOURT Valérie, BAILLY CAMPREDON Isabelle, LAURENT Stéphanie, BURDIN Jean, CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, BORDARIER Bernard, VALGALIER Régis, AARAB Lméké, VIGNE Alexandre, GRIEU Emmanuel, WELLER Marc, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, FOUGAIROLLE Michel, CUENOT Jean-Louis, CLAVEL Christian

Membres absents excusés : ANGELI Laurette, CAUMON Simone, AGRANIER Marie-José, DURAND Martine, ROSELET Chrystel, LAFOUX Jean, RICO Cédric, POVREAU Joël, BOURDIN Patrick, CRUVEILLER Fabien, ROUDIL Joël, ZUCCONI Jean-Pierre, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie

Membres absents : GIBERGUES Laetitia

Membres remplacés : LAURENT Stéphanie remplace CRUVEILLER Fabien, BAILLY CAMPREDON Isabelle remplace DURAND Martine

Procuration : ANGELI Laurette donne procuration à COMPAN Pierre

Membres ayant participé au vote : 21

Date de convocation : 12/02/2024

Date d'affichage : 12/02/2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le jeudi 22 février à 19 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL – CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Diguédan à Sumène, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre.

Secrétaire de séance : Monsieur WELLER Marc

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires

Le Président expose à l'assemblée délibérante l'article 3212-1 du code des collectivités territoriales relatif au débat sur les orientations générales du budget à proposer à l'assemblée dans un délai maximum de deux mois précédant le vote de celui-ci.

La réunion de ce jour est une discussion sur la base d'informations, les plus complètes possibles à propos des enveloppes et des limites du futur Budget Primitif.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, prend acte que le Débat d'Orientations Budgétaires a bien eu lieu.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 23/02/2024

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 28/02/24 et de la publication le 27/02/24

